

LOCATIONS EN CAMPING

BASSE SAISON et ETE 2026

Possibilité de louer un logement en camping à la nuit ou à la semaine
Les campings sont à visualiser sur les sites des prestataires.



HOMAIR: <https://www.homair.com> **TOHAPI :** <https://www.tohapi.fr>



HUTTOPIA : <https://europe.huttopia.com>



Subvention du CIE :

Pour les salariés en CDI ou CDD.

***Pour un court séjour (1 à 6 nuits) : le CIE prend en charge 40€ sur le montant du séjour, une fois par salarié et par an.**

***Pour les réservations à la semaine à partir de 400€ en basse saison : le CIE prend en charge 100€ sur le montant du séjour, une fois par salarié et par an.**

***Pour les réservations à la semaine à partir de 400€ en été (du 27/06 au 29/08/2026) : le CIE prend en charge 150€ sur le montant du séjour, une fois par salarié et par an.**

Procédure de réservation :

Chez Huttopia :

- Faire votre demande auprès du CSE de votre site ou sur l'adresse cie-arrivenutriaciab85@orange.fr.
Merci de bien préciser le nombre de logements souhaités et le nombre de chambres.
- Le CIE vous donnera les dispos et tarifs et vous n'aurez plus qu'à valider votre choix.



CHEZ HOMAIR/TOHAPI

- **Connectez-vous sur le lien suivant : salaries.homair.com et cliquez sur l'icône espace client - Indiquez votre code partenaire : **BTSARRIVE85HV1****
- **Vous avez donc accès aux campings et vous pouvez connaître les dispos et tarifs CSE.**
- **Faites vous-même votre choix et mettez une option sur le camping et Mobil home choisi.**
- **C'est le CIE qui validera votre option et qui recevra votre bon d'échange. Le CIE vous facturera le montant au prix subventionné.**

Aucune modification ne sera acceptée après validation. Les réservations sont définitives.

Il faudra payer soit la totalité ou 20% d'acompte et le solde 1 mois avant le séjour.

